



Communiqué de presse

16/11/2011

La CGPME souhaite la mise en place d'un FSI ME

Le FSI intervient actuellement pour appuyer les besoins en fonds propres d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité.

Son ticket d'entrée dépasse 10 millions d'euros. Le FSI est donc actuellement davantage orienté vers les ETI.

La CGPME souhaite voir annoncer la mise en place d'un FSI ME, ouvert aux moyennes entreprises ayant un besoin de financement en fonds propres dont le seuil minimal descendrait à 1 million d'euros.

Pour autant, il convient de ne pas occulter le rôle que doivent jouer les assureurs dans le financement de l'économie.

Il est par ailleurs souhaitable de réfléchir à une meilleure articulation des trois acteurs publics (Oséo, FSI, CDC Entreprises) pour une plus grande efficacité de l'appui au financement.